



COMMUNE DE LUPCOURT (54)

REVISION DU

# PLAN LOCAL D'URBANISME

Projet de  
Périmètre Délimité des Abords

⑧

*Dossier Enquête Publique*

**Document conforme à la délibération du Conseil  
Municipal du 03 / 10 / 2022 arrêtant le projet de révision  
du PLU.**

Le Maire :

Espace &  
TERRitoires

Etudes et conseils en urbanisme et aménagement

2, place des Tricoteries  
54230 CHALIGNY

Tél : 03 83 50 53 87  
Fax : 03 83 50 53 78  
Mail : [contact@esterr.fr](mailto:contact@esterr.fr)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

# LUPCOURT

Périmètre délimité des abords  
du domaine du château



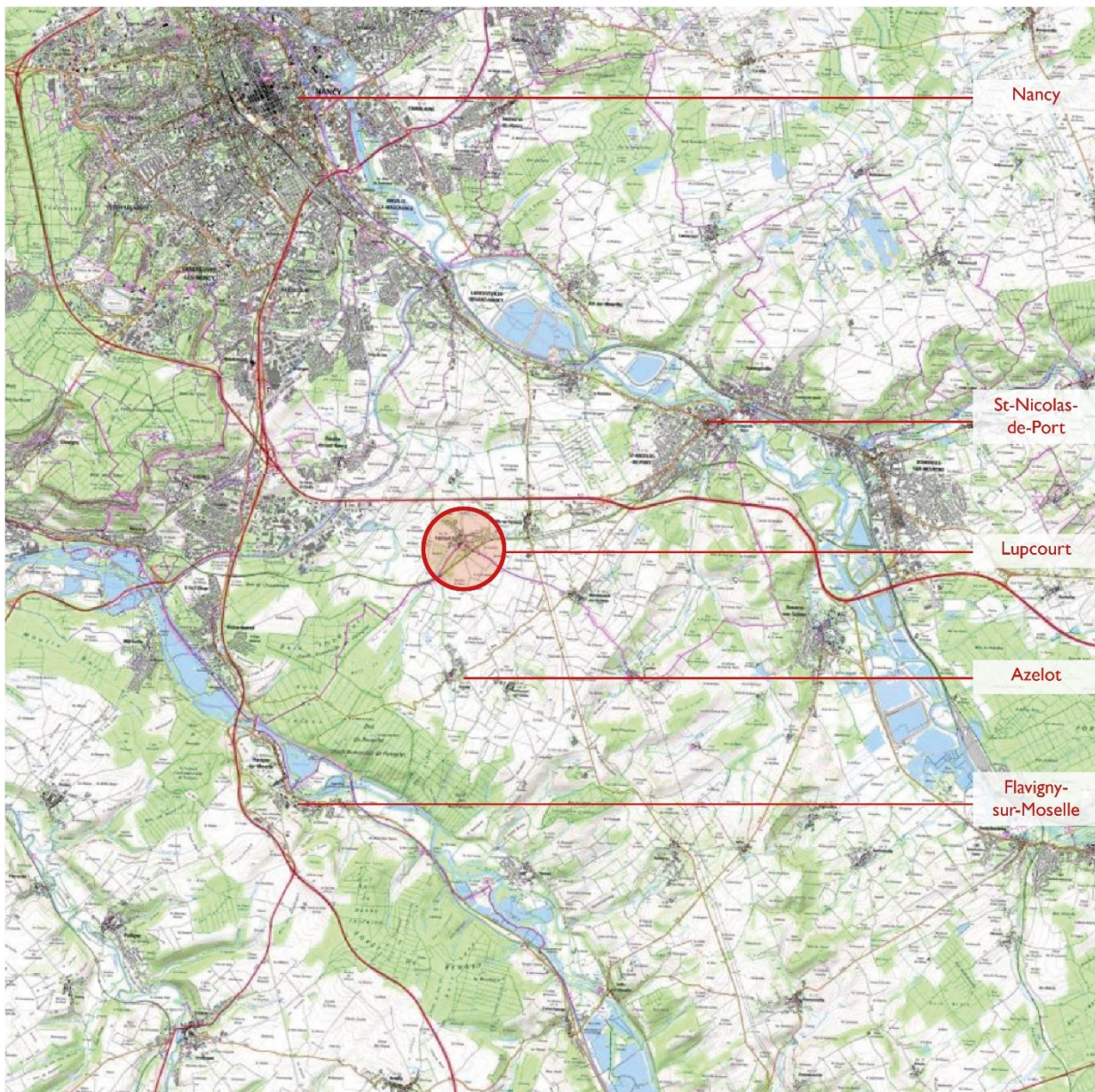
Surviv de France 2009



# Lupcourt

Lupcourt est une commune située dans le département de la Meurthe-et-Moselle dans la Région Grand Est. D'une superficie de 6,89km<sup>2</sup>, elle compte 438 habitants.

Elle se trouve à 12 kilomètres au Sud de Nancy et à 5 kilomètres à l'Ouest de Saint-Nicolas-de-Port et est entourée des communes de Fléville-devant-Nancy, Ville-en-Vermois, Flavigny-sur-Moselle et Azelot. Le village appartient au Vermois, petit plateau qui s'étend de Richardménil à Saint-Nicolas-de-Port et dont la vocation est depuis longtemps agricole. Ce "balcon" étroit et allongé, est constitué de côtes de grès infraliasiques, couronnées de calcaires et d'argiles. Il domine la vallée de la Moselle à l'Ouest et les vallées de la Meurthe et de la Mortagne à l'Est.



Carte IGN actuelle



Carte IGN actuelle

## Historique

Le village de Lupcourt trouve ses origines au Moyen-Age, son implantation étant attestée depuis le XII<sup>e</sup> siècle. Au cours du temps, la commune a fréquemment changé de nom : Locourt, Loucort, Lochurth au XII<sup>e</sup> siècle, Loucourt au XIII<sup>e</sup> siècle, Loupcourt-en-Vermois au XIV<sup>e</sup> siècle, Luppicara et Lucourt au XVI<sup>e</sup> siècle, pour enfin devenir Lupcourt.

- **XVII<sup>e</sup> siècle :**

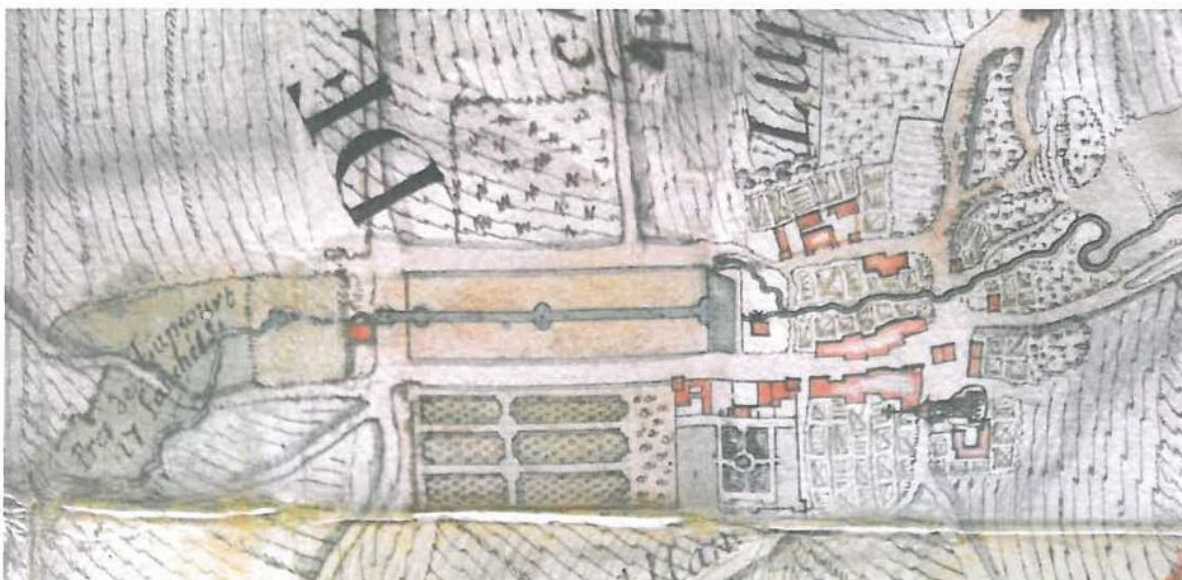
En 1605, le duc Charles III érigea en fief noble une maison à Lupcourt appartenant à Charles Rennel, auditeur de la Chambre des Comptes. Vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, ce fief devint la propriété des Mahuet, famille anoblie sous le règne de Charles III, qui y fonda son domaine, au sud du village. Des dépendances de 1610 encore présentes aujourd'hui, sont les restes de l'ancienne maison forte qui fut détruite au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Deux tours carrées datant de cette époque ont elles aussi été conservées.

- **XVIII<sup>e</sup> siècle :**

Lupcourt fut érigée en comté par le duc Léopold le 02 janvier 1719 en faveur de Charles-Ignace de Mahuet, son conseiller-secrétaire d'Etat. Le domaine du château fut alors principalement aménagé au XVIII<sup>e</sup> siècle, par la famille de Mahuet. Pour équilibrer la composition symétrique du château, les dépendances existantes ont fait l'objet d'extension, au nord-est avec une orangerie et au sud-ouest.



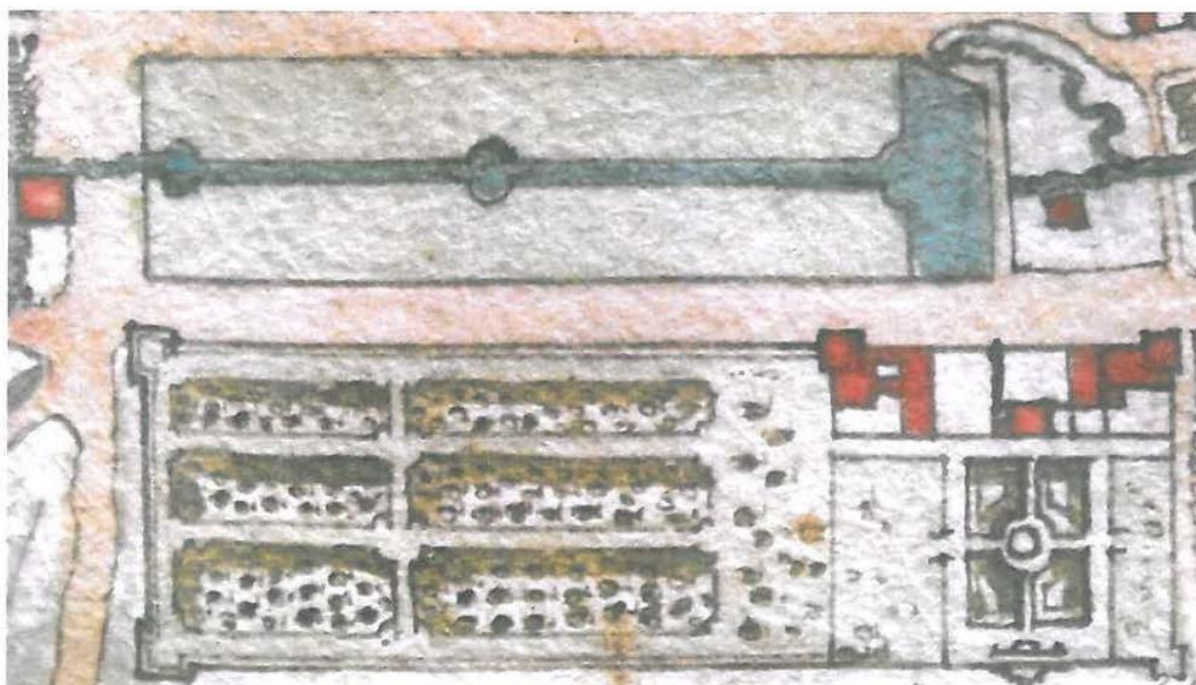
Carte des Naudin (XVIII<sup>e</sup> siècle)



Relevé du géomètre Bugnon en 1705

Implanté de part et d'autre du ruisseau d'Evrecourt, l'eau est un élément central dans le village de Lupcourt, comme en témoignent les différentes cartes avec le tracé du ruisseau, le nom des rues (rue de la Source, rue du Lavoir) ou encore la présence d'un lavoir. Sur cette carte de 1705, on peut observer avec précision le domaine du château et le ruisseau canalisé qui appartenait à celui-ci. Il alimente un vaste pièce d'eau raccordé au canal par deux angles en quart de rond. Deux petits bassins circulaires scandent le canal à intervalles réguliers. L'axe de composition formé par le canal est bordé de deux grands tapis verts qui semblent dépourvus d'ornements. L'entrée du château se trouvait à l'époque de l'autre côté du canal.

La vocation agricole, avec des fermes et des vergers est elle aussi bien visible sur les cartes.



Relevé du géomètre Bugnon en 1705



Reprenant le modèle du village rue, le point central de Lupcourt se trouve à l'intersection de ces deux axes principaux.

On retrouve notamment à cet endroit l'église Saint-Epvre, qui fut construite au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il s'agissait à l'origine d'une grange, dont la nef et le chevet ont été reconstruits en 1782 et sa tour romane remaniée à la même époque. Le portail de l'église primitive subsiste encore aujourd'hui. On retrouve également les vestiges d'un prieuré du XVIII<sup>e</sup> siècle près de l'église.



Carte de l'Etat-major (XIX<sup>e</sup> siècle)

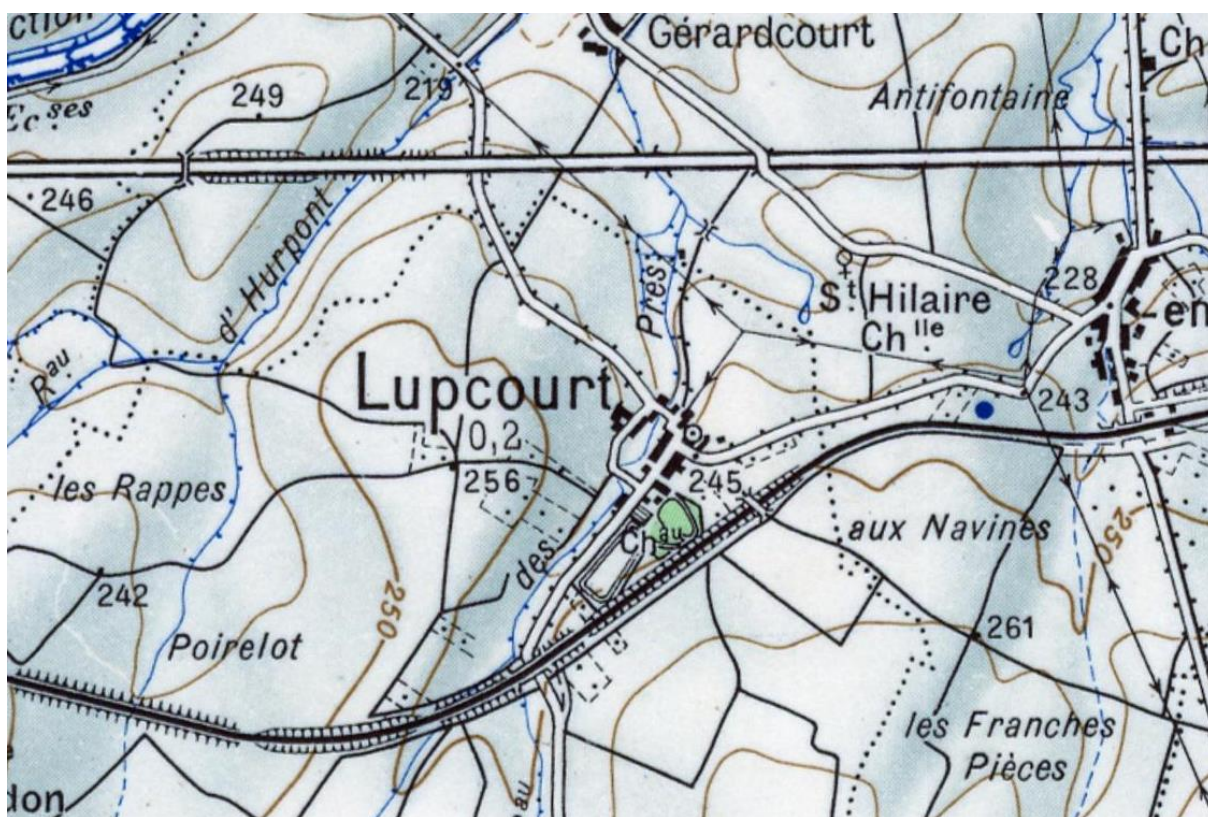
- **XX<sup>e</sup> siècle :**

Au XX<sup>e</sup> siècle, le village traverse les deux guerres mondiales et sera occupé par les forces anglaises puis américaines. Quelques maisons comportent encore aujourd'hui des impacts de balle en façade.

C'est également au XX<sup>e</sup> siècle que sont créés de nouveaux axes de circulation avec la réalisation d'aménagements ferroviaires et automobiles :

Au sud de la commune, passe la voie ferrée, datant de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Elle est la prolongation de la ligne 27 de la Compagnie de l'Est, reliant dans un premier temps Toul à Pont-Saint-Vincent en 1896. Son prolongement jusque Blainville-Damelevières date de 1933, permettant ainsi de contourner par le Sud le nœud ferroviaire de Nancy. Longeant l'axe des actuelles Rue du Château et Route de Lupcourt, la ligne est entièrement dédiée au transport de marchandise et passe par Ville-en-Vermois où se situait une gare intermédiaire. Cette ligne voit actuellement passer au maximum deux circulations journalières. Il s'agit uniquement de trafic fret provenant notamment des Cimenteries de Xeulley et des Usines de Neuves-Maisons ou encore des Eaux de Vittel ou de Contrex.

En 1972 est ouverte l'autoroute A33, reliant Nancy à Dombasle-sur-Meurthe sur une portion de 27 kilomètres. Cet axe se situe au Nord de la commune, sur le tracé initial d'une route créée en 1953, et permet de relier rapidement les communes au sud de Nancy à la métropole. C'est le début de la périurbanisation et la création des premiers lotissements dans le village de Lupcourt. Depuis, ces derniers se sont multipliés, le nombre d'habitants passant de 266 à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à 438 en 2018.



Carte de 1950



Photographie aérienne de 1968 (avant l'autoroute)



Photographie aérienne de 1975 (après l'autoroute)



Photographie aérienne de 1988 (après l'autoroute)

- **Aujourd'hui :**

Les principales modifications dans le village de Lupcourt ont eu lieu entre le XX<sup>e</sup> siècle et aujourd'hui.

Le village a vu son nombre d'habitants augmenter, avec la construction de nombreuses habitations, d'abord le long des rues principales, puis dans des lotissements. Les vergers aux entrées du village ont progressivement disparu pour laisser place aux constructions nouvelles. Au traditionnel village-rue se sont ajoutés plusieurs appendices, interrompant la continuité urbaine et contrastant avec le cœur du village.

Les maisons traditionnelles de village ont été remaniées : de nombreuses anciennes maisons-fermes sont devenues de grandes maisons à fonction unique d'habitation. Les usoirs, qui avaient une fonction utilitaire et sociale, ont été perméabilisés et ont désormais une fonction de stationnement.



Photographie d'une ferme rue Dom Calmet lors d'une visite en 2019



Photographie d'un lotissement lors d'une visite en 2005



Carte postale de l'entrée de la commune au début du XXème siècle



Photographie de l'entrée de la commune aujourd'hui



Carte postale de la Grande Rue au début du XXème siècle



Photographie de la Grande Rue aujourd'hui



Carte postale de la Grande Rue au début du XXème siècle



Photographie de la Grande Rue aujourd'hui



Carte postale de la Rue de la Source au début du XXème siècle



Photographie de la Rue de la Source aujourd'hui



Carte postale du Pont au début du XXème siècle



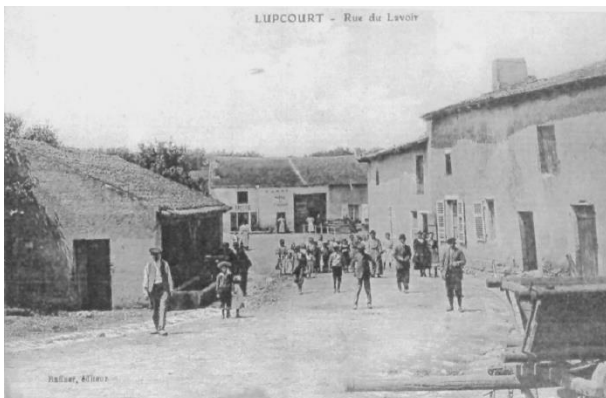
Photographie du Pont aujourd'hui



Carte postale de la Rue du Lavoir au début du XXème siècle



Photographie de la Grande Rue aujourd'hui



Carte postale de la Rue du Lavoir au début du XXème siècle



Photographie de la Grande Rue aujourd'hui



Carte postale de la Rue du Château au début du XXème siècle



Photographie de la Rue du Château aujourd'hui



Carte postale de la Rue du Château au début du XXème siècle



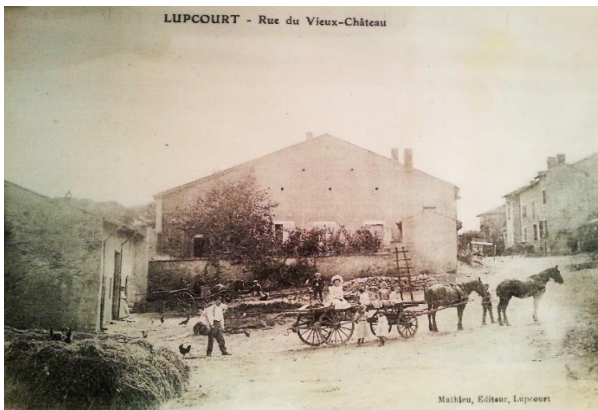
Photographie de la Rue du Château aujourd'hui



Carte postale de la Rue du Château au début du XXème siècle



Photographie de la Rue du Château aujourd'hui



Carte postale de la Rue Dom Calmet au début du XXème siècle



Photographie de la Rue Dom Calmet aujourd'hui



Carte postale de la Rue Dom Calmet au début du XXème siècle  
Source : cartes postales de Lorraine



Photographie de la Rue Dom Calmet aujourd'hui  
Source : Site internet de la Mairie de Lupcourt

## Synthèse de l'évolution de l'espace bâti de Lupcourt

Le village reprend le modèle du village-rue, avec une rue principale venant de Nancy, reliant le village à Saint-Nicolas-de-Port à l'Est (la Grande Rue) et Azelot au Sud (la Rue du Château).

Le village s'est développé en trois phases principales : la première est celle du XVIII<sup>e</sup> siècle, avec les premières parcelles bâties ; la seconde est celle du XIX<sup>e</sup> à 1972 où le village s'est légèrement étendu le long des axes existants ; et la troisième est celle de 1972, date d'ouverture de l'autoroute A33, à aujourd'hui, période marquée par la périurbanisation et la construction de lotissements.



Légende :

■ Phase 1 : XVIII<sup>e</sup> siècle      ■ Phase 2 : XIX<sup>e</sup> siècle – 1972      ■ Phase 3 : 1972 – aujourd'hui



■ Phase 1 : XVIIIème siècle    ■ Phase 2 : XIXème siècle – 1972    ■ Phase 3 : 1972 – aujourd’hui

## Le château de Lupcourt



Le château de Lupcourt et son parc se situent au 17, 19, 21 Rue du Château.

Le domaine est inscrit partiellement au titre des monuments historiques par arrêté du 18 septembre 1996. Sa protection porte sur les murs de clôture et les grilles, les façades et les toitures des deux ensembles de dépendances, le château lui-même et le parc dans sa totalité. Le château est une propriété privée.

Le château de Lupcourt est un bâtiment rectangulaire de style classique, tout en symétrie. Il comporte une haute toiture à croupes, deux niveaux, large de cinq travées, avec deux légers avant-corps latéraux d'une travée sur la face nord-ouest, où est l'entrée principale.



Photographie de la façade principale du château, source : Monumentum

En 1719 le duc Léopold érigea Lupcourt en comté en faveur de Charles-Ignace de Mahuet, son conseiller-secrétaire d'Etat. C'est ainsi que fut fondé au XVII<sup>e</sup> siècle le domaine du château de Lupcourt, au sud du village, à l'emplacement d'une ancienne maison forte, dont les dépendances, datant de 1610, ont été conservées.



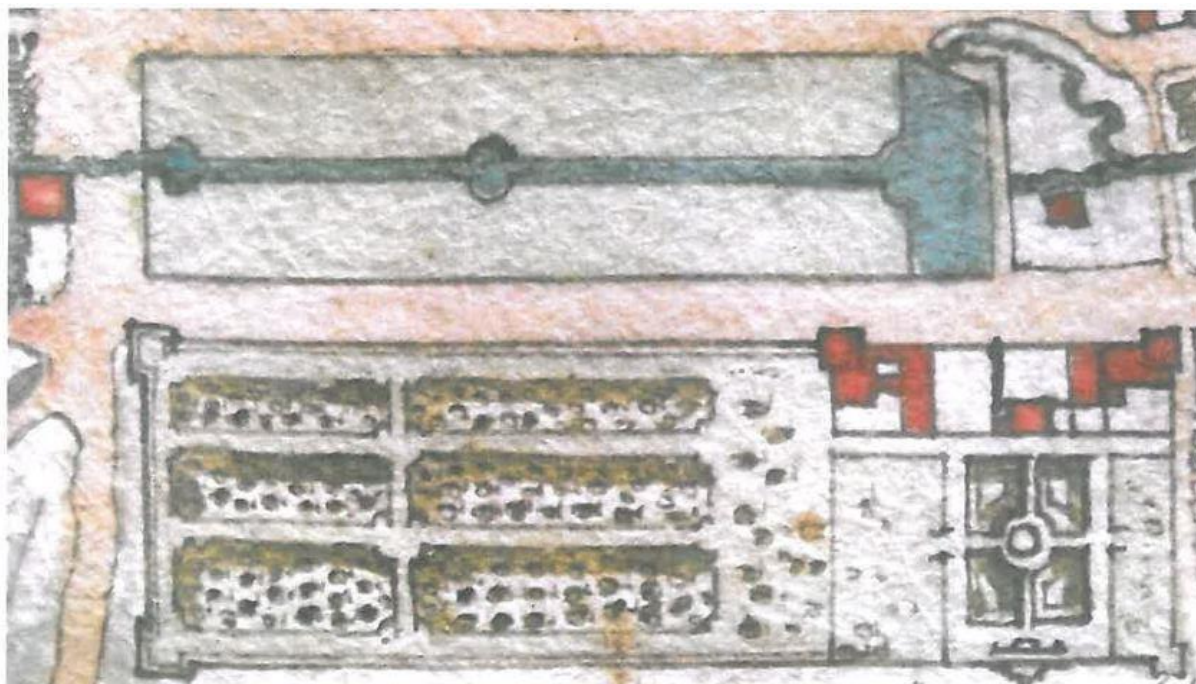
Photographie des dépendances de 1610 (sud-ouest)



Photographie des dépendances de 1610 (nord-est)



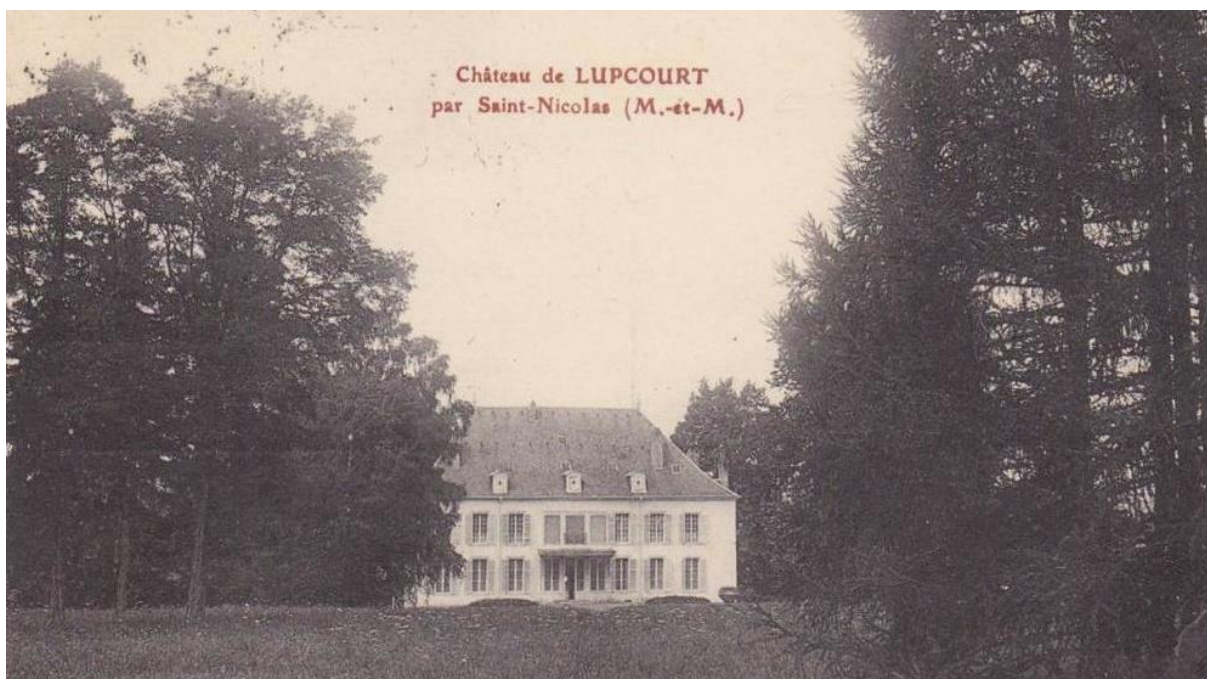
Localisation



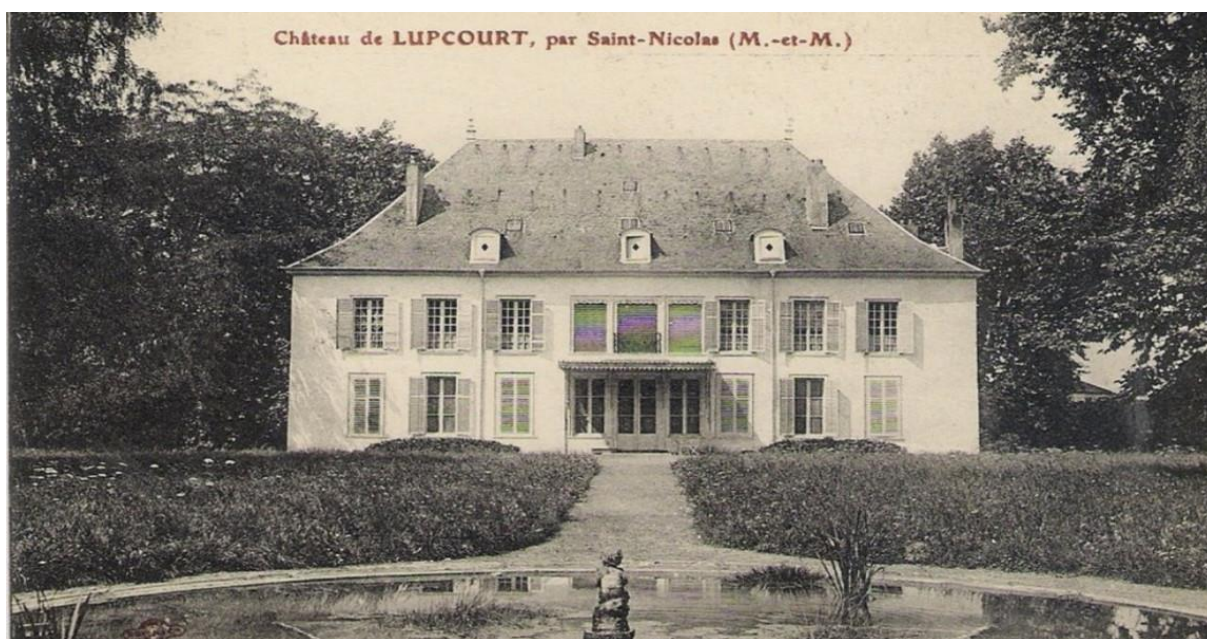
Relevé du géomètre Bugnon en 1705

Il a été principalement aménagé au XVIII<sup>e</sup> siècle par la famille de Mahuet, et possède un vaste parc, avec escaliers et bassins, datant d'après 1712. Les extensions des dépendances existantes ont, elles aussi, été construites à cette période pour équilibrer la composition symétrique de l'ensemble.

Les jardins du château sont englobés dans un vaste rectangle ceints de murs, dont trois angles sont bastionnés. Les dimensions de cette enceinte sont contraintes par des chemins préexistants : le chemin de Burthecourt à Nancy qui longe l'angle Sud-Est du jardin, la route d'Azélot au Nord et un chemin de traverse à l'Ouest. Dans la continuité du château, on observe un motif circulaire au centre d'allées qui forment quatre parterres. Au Sud-Ouest de cette composition, on observe un verger puis un bosquet parcouru d'allées, qui s'étend jusqu'aux limites de la propriété.

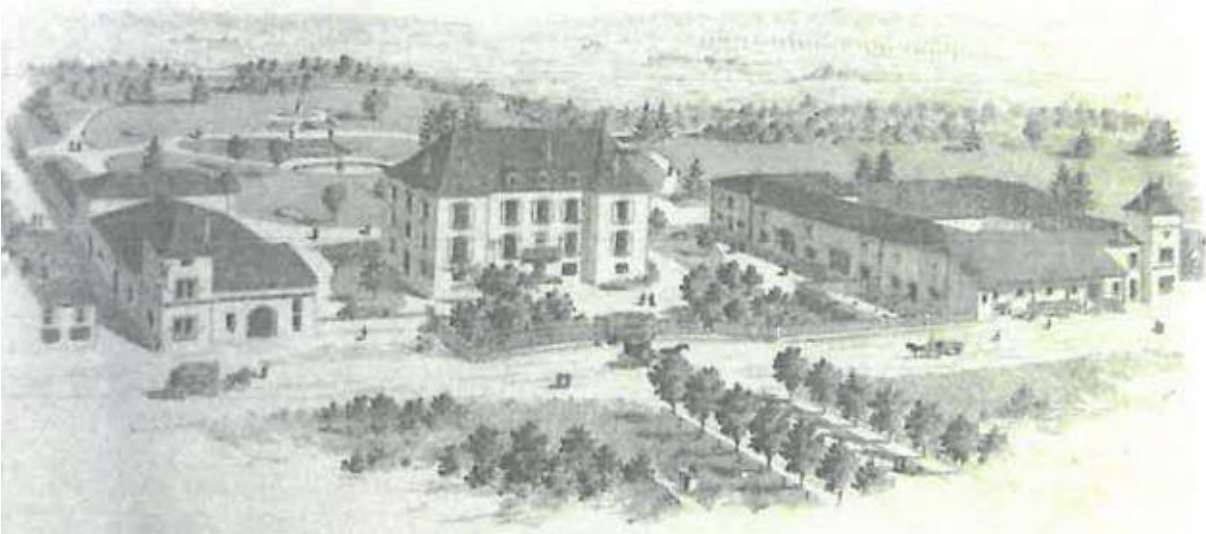


Carte postale de la façade arrière du château, source : Geneanet



Carte postale de la façade avant du château, source : Geneanet

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il fut utilisé pour accueillir un orphelinat agricole de garçons fondé en 1894 par Monseigneur Turinoz. Un opuscule de cette époque présente une description du château : après avoir franchi la grille, se trouve une cour sablée donnant sur la façade principale du château, avec à droite et à gauche de vastes communs servant d'écurie, de vacherie, de basse-cour, de remise, de magasin et d'orangerie avec une serre.



Vue du château présente dans l'opuscule intitulé « Orphelinat agricole de garçons »

Pendant la Première Guerre mondiale, le château accueillit les troupes de l'Indépendant Air Force (IAF), appartenant à la British Royal Air Force, en devenant le quartier général des 3 escadrons d'Azélot appartenant à la 41<sup>st</sup> Wing en 1918.



Azélot le 12 février 1918

En 1944, les américains occupèrent le château.

**Le domaine est inscrit partiellement au titre des monuments historiques par arrêté du 18 septembre 1996.**

Récemment, le château a fait l'objet de plusieurs travaux de restauration :

- En 2010 : réfection des fenêtres
- En 2013 : le mur de clôture
- En 2014 : l'escalier du parc
- En 2015 : assainissement et ravalement
- En 2016 : ravalement de la façade latérale



Photographie du mur de clôture avant et après restauration



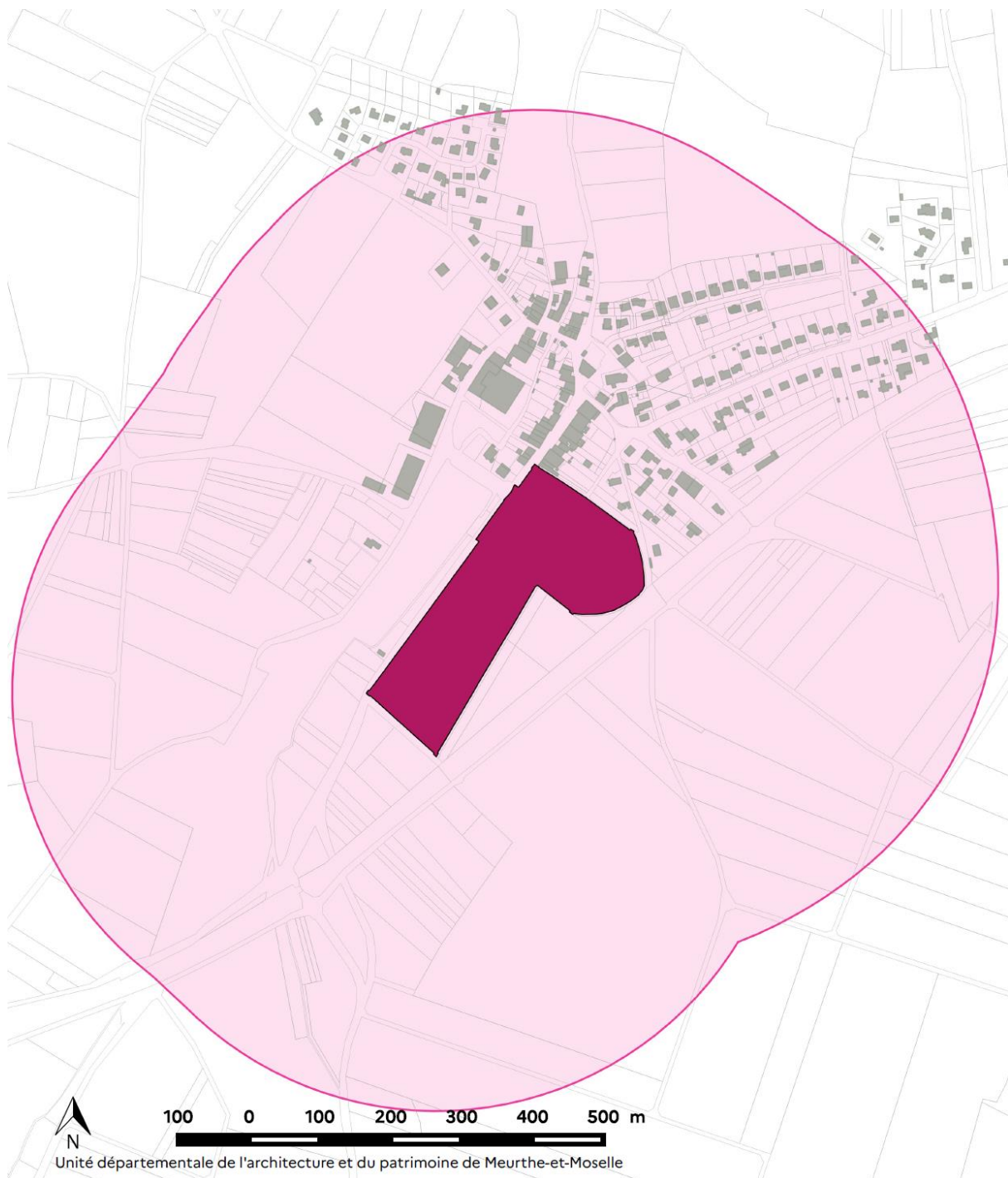
Photographie du château avant et après restauration



Photographie des escaliers avant et après restauration

## Abords des monuments historiques

Jusqu'à présent, conformément à l'article L.621-30 du code du patrimoine, les abords des monuments historiques sont protégés dans un périmètre de 500 mètres. Ainsi, tous les travaux, à l'intérieur du périmètre de protection, en co-visibilité avec le monument historique sont soumis à l'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France.



### Légende

- Domaine du Château de Lupcourt, inscrit au titre des monuments historiques
- Périmètre de protection de 500 mètres

## Opportunité de mettre en place un périmètre délimité des abords

Depuis la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, le code du patrimoine offre la possibilité de modifier le périmètre de protection autour des monuments historiques pour prendre en compte les ensembles d'immeubles, bâtis ou non, qui forment avec le monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur. Ce périmètre peut être commun à plusieurs monuments historiques.

Dans le cadre de la modification du plan local d'urbanisme, l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine propose un périmètre délimité des abords qui vient en remplacement des périmètres automatiques de 500 mètres.




### Périmètre délimité des abords

Un périmètre délimité des abords du domaine du château de Lupcourt est proposé suite, notamment, à une visite de terrain avec l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine et les représentants de la commune le 29 mars 2021.

Ce nouveau périmètre couvre une superficie de 47 hectares, en remplacement des 83 hectares pour les périmètres de 500 mètres.



#### Légende

-  Domaine du Château de Lupcourt, inscrit au titre des monuments historiques
-  Proposition de périmètre délimité des abords
-  Périmètre de protection de 500 mètres

## Objectif du périmètre délimité des abords

Le périmètre délimité des abords doit, conformément aux dispositions de l'article L621-30 du code du patrimoine, prendre en compte les ensembles d'immeubles, bâtis ou non, qui forment avec le monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur.

A ce titre, ont été considérés dans la présente proposition l'emprise du village traditionnel de Lupcourt ainsi que les espaces naturels et agricoles à proximité du domaine.

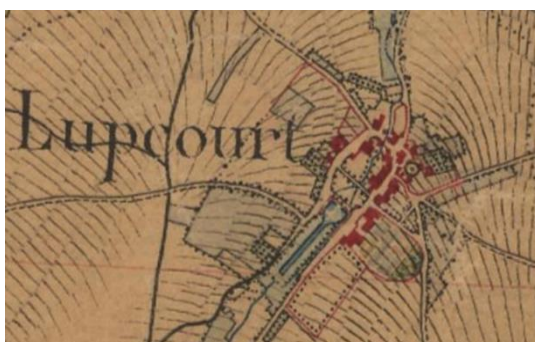
### Sont donc inclus dans le périmètre délimité des abords :

- **L'emprise du village traditionnel de Lupcourt:**

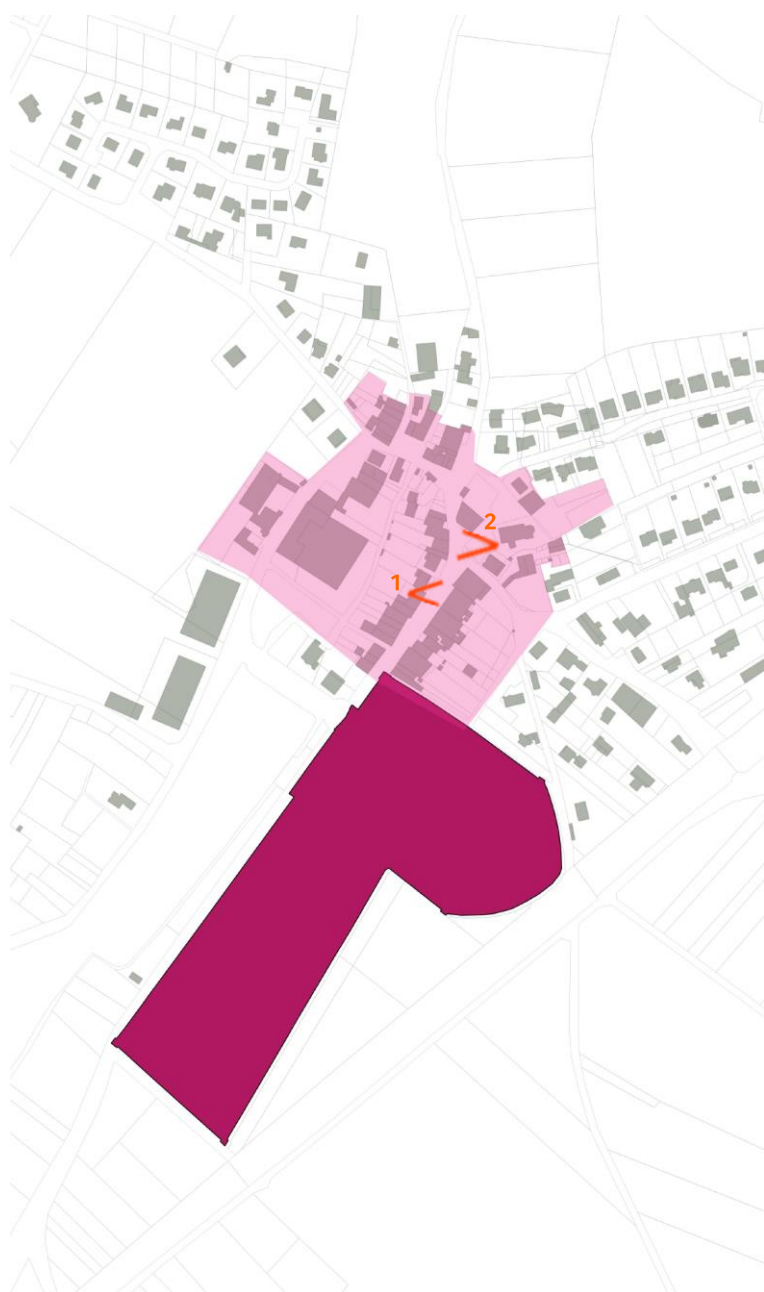
Ce secteur inclus le bâti s'organisant au Nord du château, dont l'emprise est déjà attesté au XVIII<sup>e</sup> siècle.



Carte des Naudin (XVIII<sup>e</sup> siècle)



Carte d'Etat-major (XIX<sup>e</sup> siècle)



Dans cette zone, le gabarit des constructions est homogène. Les maisons sont en général peu élevées (R + 1 + combles). Elles constituent un front urbain continu et régulier de par leur mitoyenneté. Les formes et les matériaux utilisés sont similaires, notamment pour les toitures (deux pans, en terre cuite rouge).



Point de vue n°1, rue du Château



Point de vue n°2, Grande Rue

Concernant les espaces bâtis, l'architecte des bâtiments France propose d'intégrer également dans le périmètre délimité des abords, les constructions qui s'implantent le long de l'impasse des Poirières ainsi que les parcelles AA167 et 168, situées Grande Rue.

Les constructions situées impasse des Poirières, sont récentes, et ne présentent pas les mêmes caractéristiques que le centre ancien. En effet, les maisons s'implantent au milieu de la parcelle, avec des formes et des matériaux de toiture variés. Mais compte-tenu de leur proximité et de leur covisibilité avec le parc du Château, il apparaît nécessaire d'inclure ce secteur dans le périmètre délimité des abords du domaine de Lupcourt.

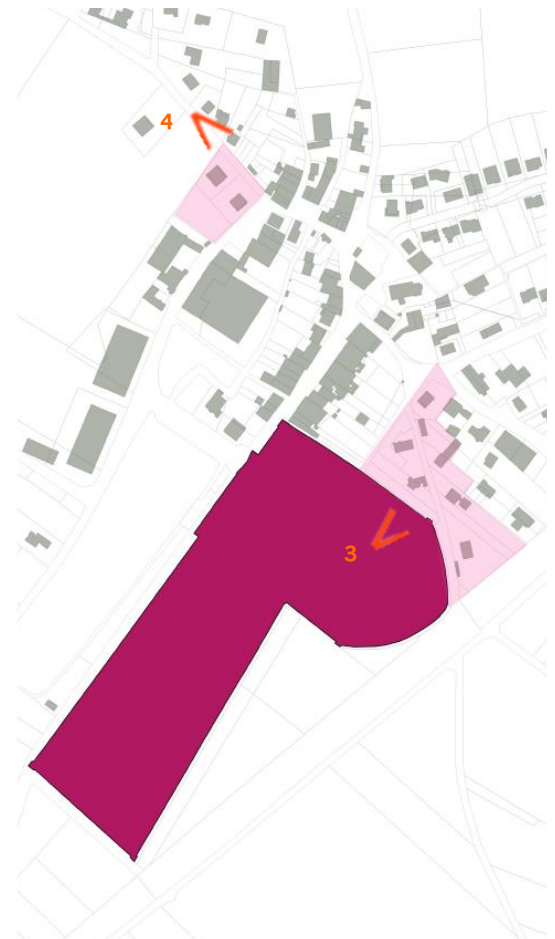


Point de vue n°3, depuis le domaine sur l'impasse des Poirières

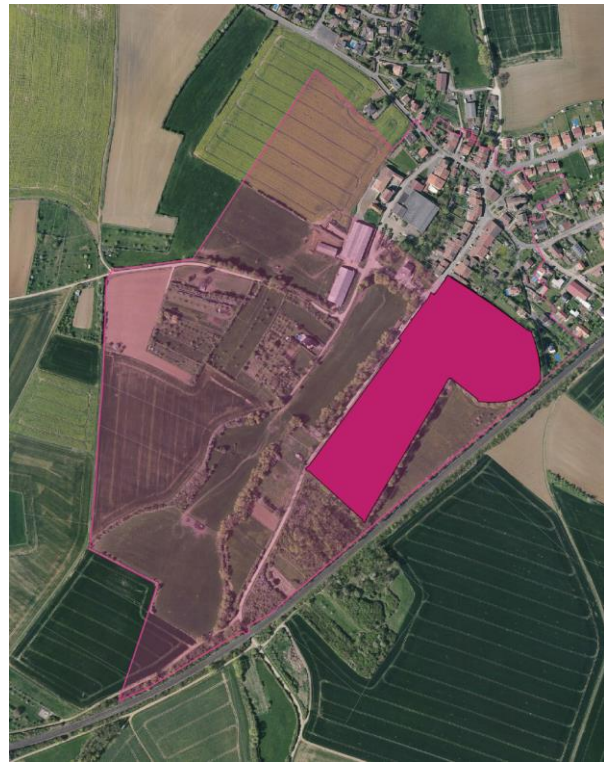
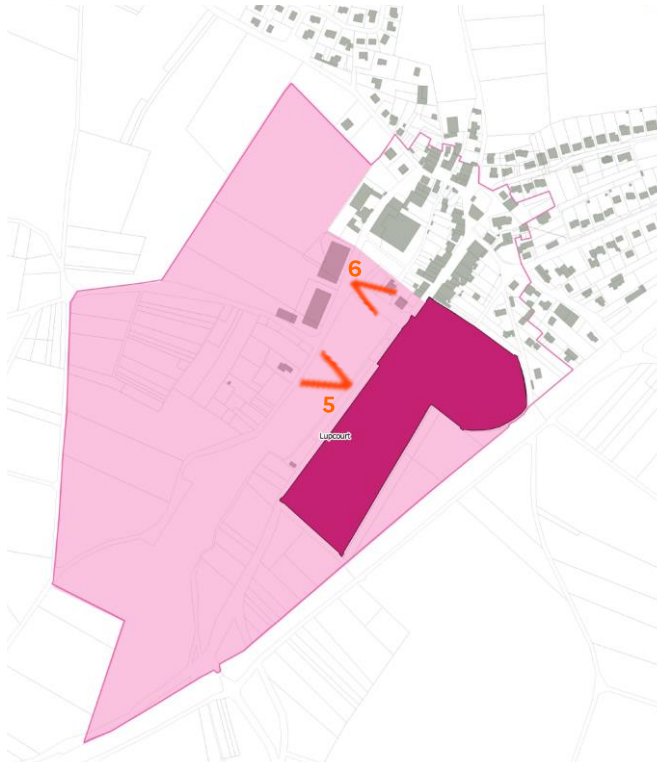
Par ailleurs, l'architecte des bâtiments de France propose également d'intégrer les parcelles AA n°167 et n°168 au périmètre délimité des abords, compte-tenu de leur proximité avec le centre ancien, et de leur situation en premier plan du village traditionnel lors de l'entrée dans Lupcourt depuis Fléville.



Point de vue n°4, depuis la RD 71 en provenance de Fléville-devant-Nancy



- Sont également inclus dans le périmètre délimité des abords les espaces naturels et agricoles environnant le domaine de Lupcourt



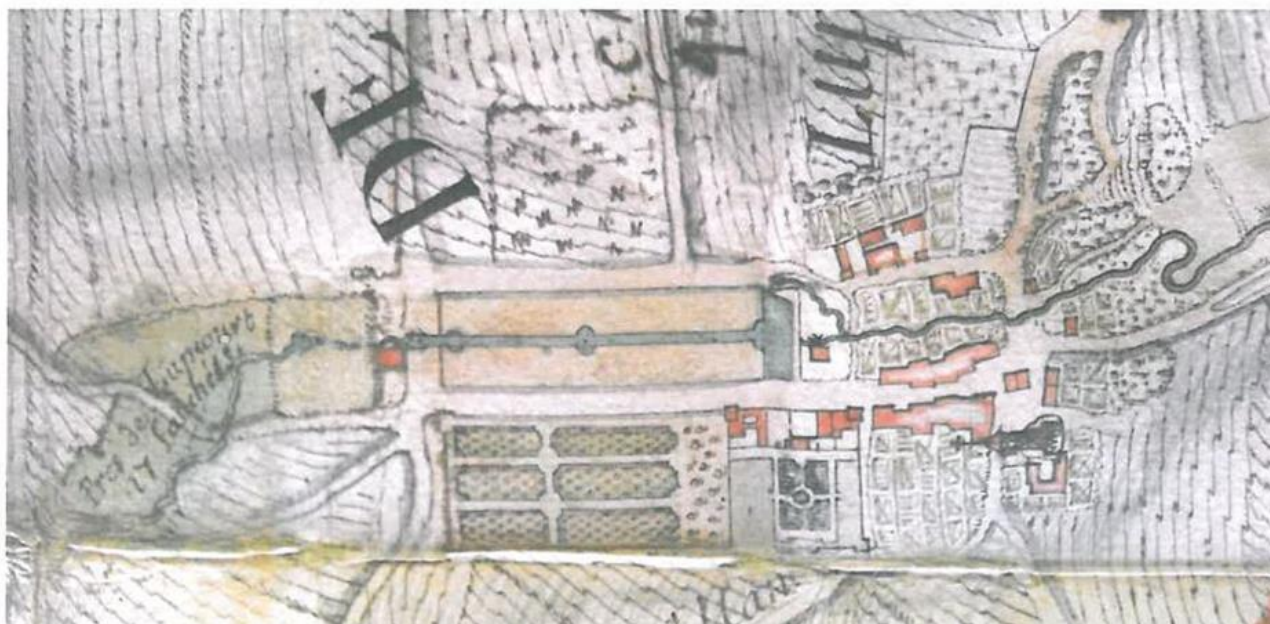
A l'Ouest, ce secteur correspond aux emprises visible depuis le château, en vis-à-vis avec celui-ci.



Point de vue n°5, depuis la rue de Nancy, devant le domaine du château

A l'Est, le périmètre est bordé par la voie ferrée qui constitue une barrière physique entre le domaine du château et les emprises agricoles.

L'emprise de l'ancien canal, avec les espaces verts le bordant, ainsi que les pièces d'eau qui l'alimentaient sont inclus dans ce secteur, puisqu'ils étaient intégrés au domaine du Château.



Relevé du géomètre Burgon, 1705

Aujourd'hui le canal a disparu et l'Evrecourt suit la route du Château pour laisser la place à une vaste pâture.



L'allée d'entrée du Château a également été déplacée vers le Nord.



Point de vue n°6, rue Dom Calmet

— Ruisseau d'Evrecourt  
+ + Voie ferrée

**Sont exclus du nouveau périmètre :**

- Les zones résidentielles et les lotissements



- Zones résidentielles et lotissements récents exclus du PDA
- Périmètre délimité des abords (PDA)

Ces constructions, sous forme d'opération d'ensemble ou de constructions au coups par coups, constituent un urbanisme et une architecture, sans lien avec le domaine du château de Lupcourt. Contrairement au centre historique de Lupcourt, ces maisons sont souvent situées au milieu de la parcelle, avec des implantations, des volumétries variées et des pentes, des formes, des couleurs de toiture diversifiées.



Point de vue n°7, Rue Saint-Hilaire



Point de vue n°8, Clos Pré le Prêtre



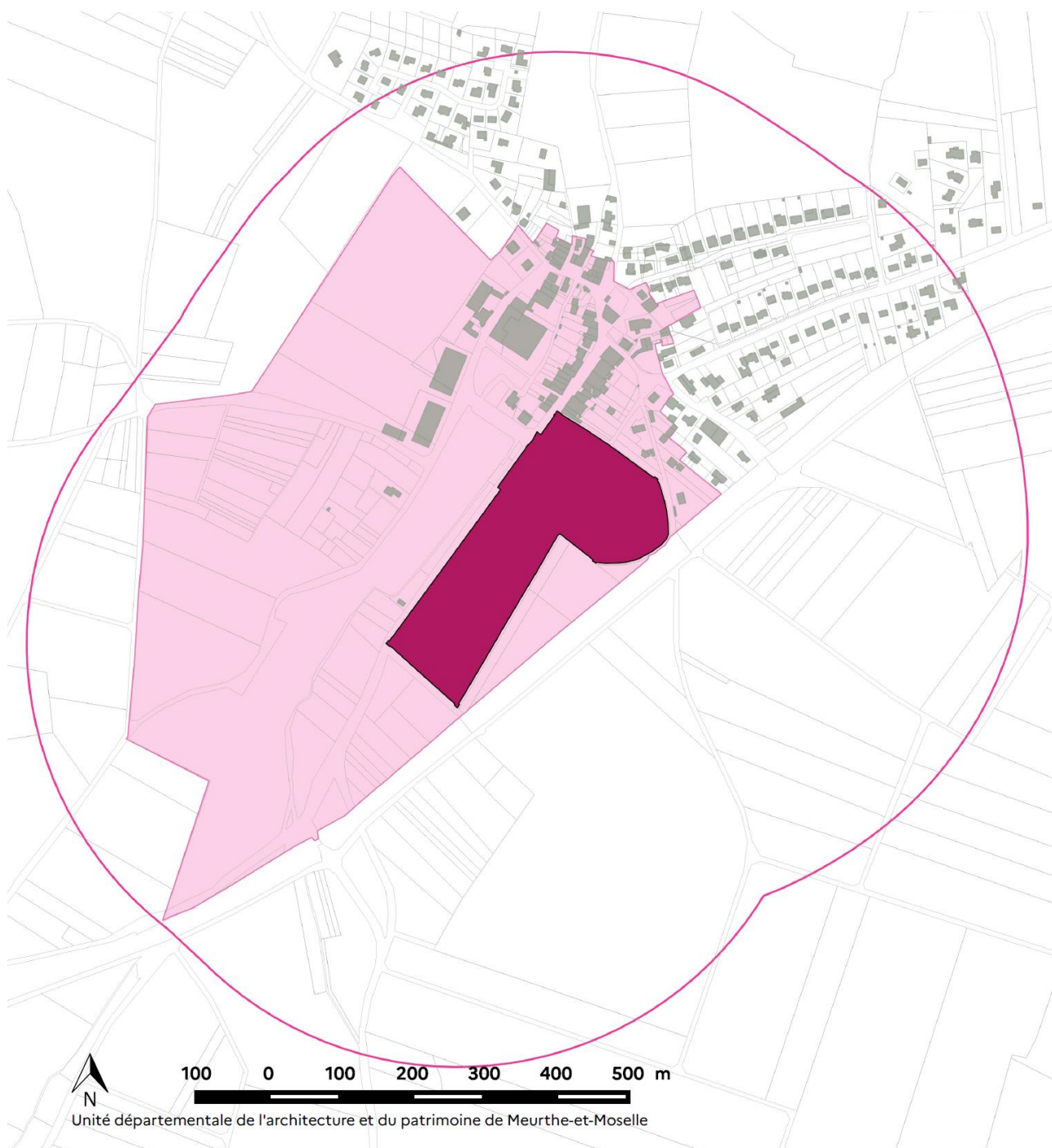
Point de vue n°9, Grande rue



Point de vue n°10, chemin de Manoncourt

En conclusion, le périmètre proposé cible les enjeux historiques et paysagers en incluant l'emprise du village traditionnel de Lupcourt ainsi que les espaces naturels et agricoles situés à proximité du domaine du château de Lupcourt et en excluant les zones pavillonnaires, récentes, gérées par les règles du plan local d'urbanisme.

Une fois le périmètre délimité des abords approuvé (par arrêté préfectoral, après l'enquête publique), tous les travaux à l'extérieur du périmètre ne seront plus soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France (ABF), alors que ceux situés à l'intérieur seront soumis à l'avis conforme de l'ABF.



#### Légende

- Domaine du Château de Lupcourt, inscrit au titre des monuments historiques
- Proposition de périmètre délimité des abords
- Périmètre de protection de 500 mètres

## Bibliographie et sitographie :

Marc LECHIEN, paysagiste et urbaniste, Jardin du château de Lupcourt, inventaire des documents d'archives - Octobre 2010

Gérard GIULIATO, La maison forte en Lorraine centrale au Moyen Âge - Habitats princiers et seigneuriaux en Lorraine médiévale, PUN - Editions Universitaires de Lorraine

J. ROSSE, Nancy-Azelot, Lorraine, France, de 1915 à 1945 - 2015

Site internet Blog Charles Thomassin, Un village en Lorraine, disponible sur : [charlesthomassin.fr/un-village-en-lorraine-1/](http://charlesthomassin.fr/un-village-en-lorraine-1/)

Site internet La Lorraine se dévoile, Château classique de Lupcourt, disponible sur : [la-lorraine-se-devoile.blogspot.com/2009/02/chateau-classique-de-lupcourt-meurthe.html](http://la-lorraine-se-devoile.blogspot.com/2009/02/chateau-classique-de-lupcourt-meurthe.html)

Site internet Galeries Limédia, Lupcourt, Monographies communales de Meurthe-et-Moselle, disponible sur : <https://galeries.limedia.fr/ark:/31124/dbngt42l88xsqf7x/>

Site internet de la Mairie de Lupcourt, disponible sur : <https://lupcourt.wordpress.com/le-village/histoire-de-lupcourt/>

Site internet Monumentum, Ancien domaine du château de Lupcourt, disponible sur : <http://monumentum.fr/ancien-domaine-chateau-lupcourt-pa54000004.html>

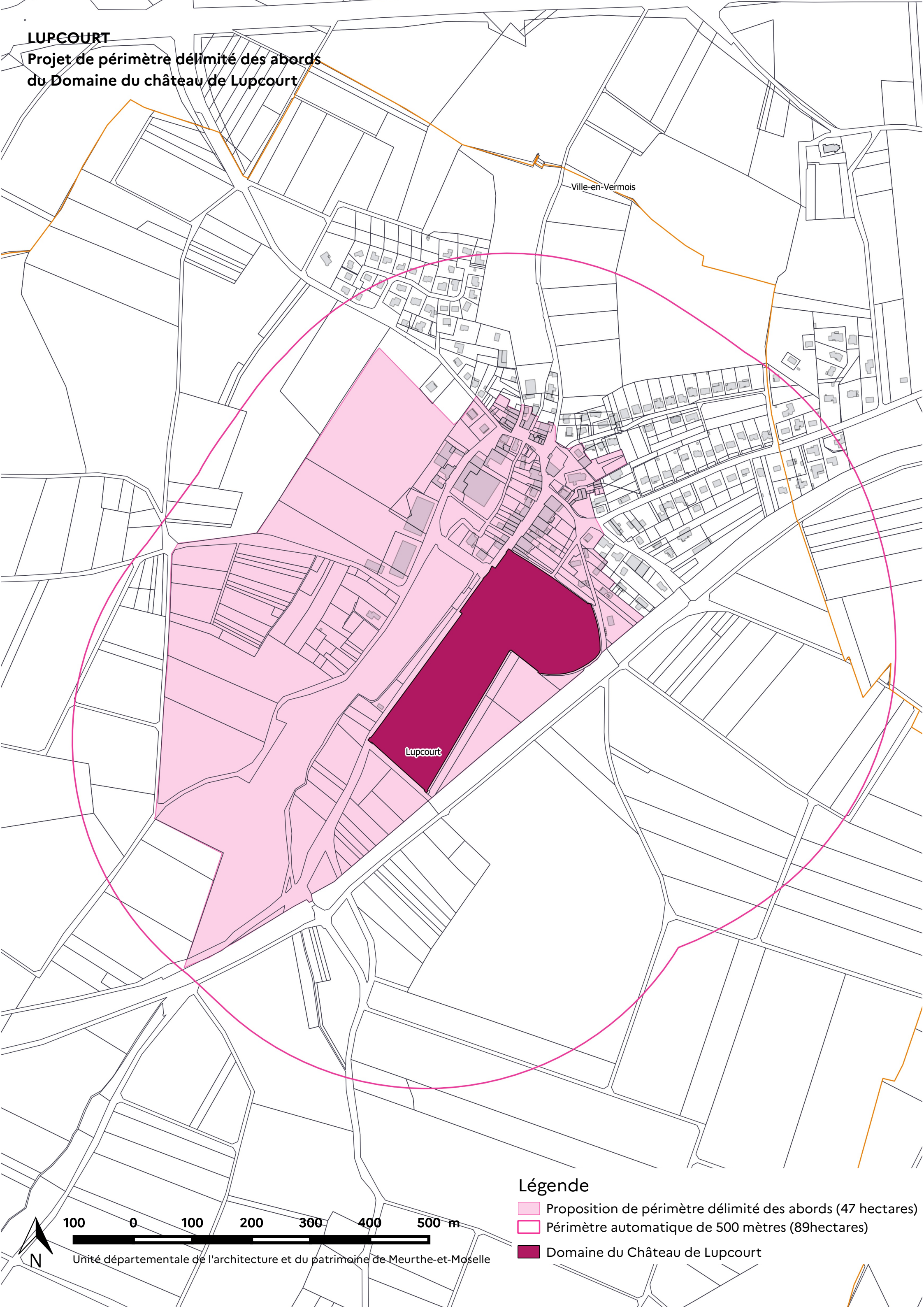
Site internet POP : la plateforme ouverte du patrimoine, Ancien domaine du château de Lupcourt, disponible sur : <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA54000004>

Site internet Wikipédia, Lupcourt, disponible sur : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Lupcourt>

Site internet Google Maps, Lupcourt, disponible sur : <https://www.google.fr/maps/place/54210+Lupcourt>

# LUPCOURT

## Projet de périmètre délimité des abords du Domaine du château de Lupcourt



Ville-en-Vermois

Lupcourt

### Légende

- Proposition de périmètre délimité des abords (47 hectares)
- Périmètre automatique de 500 mètres (89hectares)
- Domaine du Château de Lupcourt

100 0 100 200 300 400 500 m



Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Meurthe-et-Moselle



REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
PREFECTURE DE LA REGION LORRAINE

ARRETE

N° 96 - SGAR 677 en date 18 SEPT 1996

Portant inscription de l'ancien domaine du château de LUPCOURT (Meurthe-et-Moselle) sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

Le Préfet de la Région Lorraine, Chevalier de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'Ordre National du Mérite ;

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 18 mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Commissaires de la République de région ;

VU le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Commissaires de la République de région une Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique ;

La Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique de la région Lorraine entendue en sa séance du 18 juin 1996 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que l'ancien domaine du château de Lupcourt, fondé au début du XVIII<sup>e</sup> s et aménagé principalement au XVIII<sup>e</sup> s par la famille de Mahuet présente un intérêt public pour l'histoire et pour ses agencements architecturaux en relation avec l'art des jardins ;

ARRETE

ARTICLE 1er - Sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques les murs de clôture et la grille du château, les façades et les toitures des deux ensembles de dépendances, le château lui-même ainsi que le parc en totalité de l'ancien domaine du château de LUPCOURT (Meurthe-et-Moselle), situé 17, 19 et 21 rue du Château sur les parcelles n°s 144, 145, 146, 240, 241, 242, 243, 244 et 245 d'une contenance respective de 13a 5a, 18a 30ca, 2ha 93a 50ca, 2ha 22a 99ca, 4a 21ca, 5a 23ca, 2a 47ca, 41a 24ca et 7a 11ca figurant au cadastre, section AD, lieu-dit Le Château et appartenant :

\* parcelle 144, à Monsieur SIMONIN Hervé, Marie, Hubert, né le 21 mars 1950 à NANCY (Meurthe-et-Moselle), époux de Madame HINZELIN, demeurant 21 rue du Château à LUPCOURT (Meurthe-et-Moselle).

L'intéressé en est propriétaire par acte passé le 13 novembre 1982 devant Me MATHIEU, Notaire à SAINT-NICOLAS-DE-PORT (Meurthe-et-Moselle) et publié le 15 décembre 1982 au bureau des hypothèques de NANCY (Meurthe-et-Moselle), volume A244, n° 7.

\* parcelles n°s 145 et 146, à Monsieur OLIVER, Sébastien, Gabriel, né le 17 janvier 1928 à NANCY (Meurthe-et-Moselle, époux de Madame RIPOLL Anne-Marie, demeurant chemin de la Côte Rôtie à MALZEVILLE (Meurthe-et-Moselle)

L'intéressé en est propriétaire par acte passé le 21 janvier 1994 devant Me NARBÉY, notaire associé à NANCY (Meurthe-et-Moselle) et publié les 11 avril et 26 mai 1994 au bureau des hypothèques de NANCY (Meurthe-et-Moselle), volume 1994P, n° 3584.

\* parcelles n°s 241, 243 et 245, à Madame MAGRANER, Anne-Marie, Louise, née le 20 mai 1955 à NANCY (Meurthe-et-Moselle), demeurant 19 rue du Château à LUPCOURT (Meurthe-et-Moselle), épouse de Monsieur BRACARD, Serge, René, Louis.

L'intéressée en est propriétaire par acte passé le 11 mai 1994 devant Me NARBÉY, notaire associé à NANCY (Meurthe-et-Moselle) et publié le 28 juin 1994 au bureau des hypothèques de NANCY (Meurthe-et-Moselle), volume 1994P, n° 6259.

\* parcelle n° 242 à Madame OLIVER Anita, née le 21 janvier 1924 à NANCY (Meurthe-et-Moselle), demeurant 27 rue de l'Armée Patton à NANCY (Meurthe-et-Moselle), épouse de Monsieur MAGRANER Louis.

L'intéressée en est propriétaire :

- par acte passé le 21 janvier 1994 devant Me NARBÉY, notaire associé à NANCY (Meurthe-et-Moselle) et publié le 11 avril 1994 au bureau des hypothèques de NANCY (Meurthe-et-Moselle), volume 1994P, n° 3584.

- par actes passés le 11 mai 1994 devant Me NARBÉY, notaire associé à NANCY (Meurthe-et-Moselle) et publiés le 28 juin 1994 au bureau des hypothèques de NANCY (Meurthe-et-Moselle), volume 1994P, n° 6259, ayant fait l'objet d'une attestation rectificative en date du 26 août 1994, publiée aux hypothèques le 26 août 1994, volume 1994P, n° 8067.

\* parcelles n°s 240 et 244 soumises au régime de la copropriété :

- lots 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 20, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 et les 626/1000 des parties communes générales à Madame MAGRANER, Anne-Marie, Louise née le 20 mai 1955 à NANCY (Meurthe-et-Moselle), demeurant 19 rue du Château à LUPCOURT (Meurthe-et-Moselle), épouse de Monsieur BRACARD, Serge, René, Louis.

L'intéressée en est propriétaire par actes passés le 11 mai 1994 devant Me NARBÉY, notaire associé à NANCY (Meurthe-et-Moselle) et publiés le 28 juin 1994 au bureau des hypothèques de NANCY (Meurthe-et-Moselle), volume 1994P, n° 6259 ayant fait l'objet d'une attestation rectificative en date du 26 août 1994 et publiée aux hypothèques le 26 août 1994, volume 1994P, n° 8067.

- lots 1, 5, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 32 et les 395/1000e des parties communes générales, à Monsieur BRACARD, Serge, René, Louis, né le 12 décembre 1953 à JARVILLE-LA-MALGRANGE (Meurthe-et-Moselle) et à son épouse née MAGRANER, Anne-Marie, Louise, le 20 mai 1955 à NANCY (Meurthe-et-Moselle), demeurant 19 rue du Château à LUPCOURT (Meurthe-et-Moselle).

Les intéressés en sont propriétaires par acte passé le 20 octobre 1995 devant Me SUDRE, notaire associé à NANCY (Meurthe-et-Moselle) et publié le 22 novembre 1995 au bureau des hypothèques de NANCY (Meurthe-et-Moselle), volume 1995P, n° 11853.

Il est en outre précisé que le vendeur, Madame OLIVER Anita, se réserve sa vie durant le droit d'usage et d'habitation sur les lots 1 et 5, ainsi que sur le parc, constituant ce même droit au profit de son conjoint, s'il lui survit.

Par ailleurs, Madame MAGRANER Anne-Marie a constituée à titre gratuit, au profit de ses père et mère, un droit d'usage et d'habitation sur les lots 3, 4, 6, 9 et 13 dépendant de la copropriété.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des Hypothèques de la situation des immeubles inscrits ;

ARTICLE 3 - Il sera notifié au Préfet du département, au Maire de la commune et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à METZ, le 18 SEPT 1996

POUR AMPLIATION

le Directeur du Service Administratif



Roger BINMEBAREK

D. HEBER-SUFFRIN